

ASSOCIATION ou HOLDING FINANCIERE ???

CGT
A.I.J.E.

La grève continue ! ...

Parce que ensemble, unis, il est possible d'imposer d'autres choix pour vivre mieux.
Parce que ensemble, unis, il est possible d'empêcher les mauvais coups...
Parce que ensemble, unis, les salariés sont plus forts...
Et nous, précaires et non précaires MENONS LE MÊME COMBAT !

La direction de A.I.J.E. opte pour le pourrissement de la grève.

Négociations du vendredi 07 mars 2008, entre la direction représentée par Jean MATHONIER, trésorier de l'association AIJE, représentant le président, Delphine PERAT, Directrice de l'association AIJE et la CGT- AIJE.

Il ressort de ces négociations, concernant les 8 points de revendications :

1er point : **Réintégration immédiate et levée de toutes les sanctions intentées contre notre délégué syndical Zoubir DIF.**

Réponse de la direction : " C'est en suspend. Ca dépendra de la décision que prendra la direction dans les jours à venir ".

2e point : **Organigramme détaillé de l'association AIJE :**

1. AIJE - ACI - Chantiers d'insertion.

2. AIJE - espaces verts (SARL).

Réponse de la direction : A voir dans le rapport d'activités 2006, qui nous sera remis dans les jours à venir et qui " serait dans un carton archivé au dépôt ".

3e point : **Réunion concernant les ACI d'Oullins avec l'ensemble des personnels impliqués : l'association et les partenaires de l'action.**

Réponse de la direction : " Cela ne servirait à rien puisque les ACI s'arrêtent bientôt... "

4e point : **Reconduite des contrats des ACI et leur pérennité.**

La réponse de la direction fut négative, en justifiant que par définition les dits contrats ne pouvaient pas être pérennes.

5e point : **Respect du Code du Travail en matière disciplinaire.**

La direction de AIJE nous fait comprendre qu'elle est assise dessus...

6e point : **La date des élections professionnelles.**

La direction répond, qu'elle les prévoit à la fin du mois de mai 2008.

7e point : **Les effectifs de AIJE sur les 3 dernières années.**

La réponse fut qu'on peut connaître les effectifs des ACI, mais qu'on n'a pas le droit de regard des effectifs sur le reste de l'entreprise.

8e point : **L'augmentation de salaire.**

La réponse de la direction fut : " HA ! HA ! HA ! "



...Conclusions ⇨

En conclusion, après 8 jours de grève et après plus de 4 heures de négociations, la direction AIJE nous prouve qu'elle n'a rien compris au conflit. Elle ironise, elle répond à côté et se moque des salariés...

Puisque, pour un budget de fonctionnement des ACI d'Oullins s'élevant à 190 000 Euros, et pour une année, la direction nous annonce " une éventuelle " perte de 9 000 euros, ce qui représente à peine **5 %** (4,73 %) du budget, justifiant à ses yeux l'arrêt des ACI avec toutes les conséquences sociales que cela implique.

Quels piètres gestionnaires, mais quels excellents illusionnistes ils font ...! ! !

Autres constats concernant le Droit du Travail :

1. Plusieurs avertissements envoyés à des salariés sans même qu'ils puissent se défendre et plusieurs procès aux prud'hommes, dont un pour " harcèlement moral ".
2. Violation de l'article L. 122-32-2 du Code du Travail relatif aux règles particulières aux salariés victimes d'un accident de travail.

Pourtant, devant cette attitude négative de la part de la direction, la CGT-AIJE, elle est restée positive et a fait des propositions :

- ⇒ Proposition de réunir l'ensemble des financeurs pour les mettre face à leurs responsabilités (respect de leurs engagements).
- ⇒ Proposition de transfert des activités des Chantiers d'Insertion - ACI sur l'entreprise d'Insertion-SARL.
- ⇒ Proposition de se remettre au contact des collectivités locales afin de développer l'activité et non pas de nous renvoyer à la recherche de nouvelles entreprises d'Insertion qui " pourraient " reprendre l'activité.

Ce qui nous laisse à penser que l'entreprise AIJE s'oriente vers une Insertion dans un seul secteur d'activité sur un domaine purement marchand (!), avec une main d'œuvre à très bas coût...

Améliorer le cadre de vie et favoriser l'emploi

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) visent un double objectif : permettre l'accès à l'emploi et l'amélioration du cadre de vie. Ils permettent à des personnes de s'intégrer dans une dynamique positive de retour à l'emploi (par un contrat de travail et un accompagnement



personnalisé) en les faisant participer à des chantiers qui améliorent la qualité de vie des Oullinois. Ces chantiers sont réalisés en collaboration avec les services municipaux. Depuis le début de l'année 2008, les bénéficiaires des ACI ont entrepris le nettoyage et la peinture du square Jean Jaurès et de son abribus, le marquage au sol du parking Louis Normand, le débroussaillage du terrain de tir à l'arc. En 2007, plus de trente chantiers ont ainsi été effectués. En terme d'emploi, près de 20 personnes ont pu bénéficier de contrats de travail dans ce cadre.

Article paru dans le *Profil* -magazine d'Oullins, N° 94, mars 2008, p.11

Aujourd'hui le combat face à la direction est exclusivement mené par les jeunes salariés ACI, et vous : CDD, CDDI, QU'ATTENDEZ-VOUS ?



J'adhère à la CGT

Nom: **Prénom :**

A remettre à main propre à Zoubir DIF, ou à retourner à la CGT-PEP,
Union Locale CGT ^{1,2,4 arts}, au 31 rue Quivogne, 69002 Lyon.
Tél. : 04 78 42 34 04. Mail : pepsy.cgt69@wanadoo.fr
Tél. portable de votre délégué syndical, Zoubir DIF : 06 88 98 73 83.